

WEBINAIRE UO PHARMA & CODIFICATION PHARMACIE CLINIQUE



Pr Stéphane HONORÉ
Dr Gwendoline FELKER
Dr Pierre LE QUINIO

Comment réaliser et utiliser l'UO PHARMA ?

Outil tableau de bord de pilotage PUI de l'anap
l'expertise en pharmacie

Facilite le remplissage de l'UO PHARMA

Guide de codification et valorisation des activités de pharmacie clinique dans les établissements de santé



Une fois complété, dépôt de l'UO PHARMA par le contrôleur de gestion de l'établissement sur la plateforme ARCANH lors de la :

Campagne RTC - ATIH

Outil UO PHARMA de l'anap
l'expertise en pharmacie

Remplissage des différents indicateurs de l'UO PHARMA
Utilisation de l'UO pour le pilotage en interne de l'activité de la pharmacie

UO PHARMA

Comptabilité analytique hospitalière

Activités de la PUI réparties en sections analytiques (SA) :
SA 936.12 nutrition parentérale
SA 936.13 reconstitution chimio
SA 936.14 radiopharmacie

Voir note information



Retraitement comptable (RTC)

Utilisation de l'UO PHARMA comme :

- Unité d'oeuvre (mesure l'activité de la PUI)
- Clé de ventilation pour répartir les charges financières des SA de supports (ici la PUI) vers les SA définitives (ex service de soins)

Coût UO PHARMA

Utilisé en dialogue de gestion pour analyser le coût de l'activité de la PUI
Outil de comparaison inter établissement
Objectif : avoir un coût de l'UO PHARMA plus faible que son comparateur

$$\text{Coût de l'UO} = \frac{\text{Total des charges brutes}}{\text{Nombre d'UO total}}$$

Voir note information sur le coût de l'UO PHARMA



Retrouvez les coûts d'UO PHARMA des différents établissements français sur le référentiel des coûts d'unité d'oeuvre (RTC)

● ScanSanté



PRÉSENTATION GRILLE ANAP UO PHARMA

Pr Stéphane HONORÉ
Responsable OMÉDIT PACA-Corse

CONSTRUCTION DE L'OUTIL



Table des matières

REMARQUES GENERALES :	1
GESTION DES APPROVISIONNEMENTS	3
DELIVRANCE GLOBALE OU REGLOBALISEE (HORS DMI)	4
DELIVRANCE NOMINATIVE (HORS DMI)	4
RETROCESSION	5
DISPOSITIF ATU	5
ANALYSE PHARMACEUTIQUE DE L'ORDONNANCE, VALIDATION ET INTERVENTION PHARMACEUTIQUE	5
CONCILIATION MEDICAMENTEUSE REALISEE PAR LA PUI	6
ENTRETIENS PHARMACEUTIQUES	6
AVIS PHARMACEUTIQUES	7
SURETIQUETAGE ET RECONDITIONNEMENT (MEDICAMENTS ET DM)	7
PREPARATIONS STERILES DE MEDICAMENTS	8
PREPARATIONS NON STERILES	9
RADIOPHARMACIE	10
ESSAIS CLINIQUES – RECHERCHE IMPLIQUANT LA PERSONNE HUMAINE	11
VISITE DE SERVICES ET/OU D'ARMOIRES	12
GESTION DES ACHATS	12
GESTION DE LA FACTURATION	12
EVENEMENTS INDESIRABLES ET CREX	12
VIGILANCE	13
MANAGEMENT	13
FORMATION/HABILITATION DU PERSONNEL	13
COMITOLOGIE	14
ENGAGEMENTS UNIVERSITAIRES	14
ACTIVITES EN DEHORS DU PERIMETRE	15

UOPharma = outil Excel® publié sur le [site](#) de **l'anap**

- 57 indicateurs (version simplifiée)
- 85 indicateurs et sous indicateurs (version détaillée) : ventilation plus précise pour 9 indicateurs

CONSTRUCTION DE L'OUTIL

N°	Données	Veuillez renseigner "Non concerné" en face des activités que vous ne réalisez pas et sélectionner "Option simplifiée" ou "Option détaillée" lorsque vous avez le choix	Valeur	Somme des valeurs de "Option détaillée"	Coefficient	Application des pondérations UO Détaillée	Application des pondérations UO Simplifiée
Gestion des approvisionnements							
1	Nombre de lignes de commande de médicaments et solutés				10,6	0,00	0,00
2	Nombre total de lignes de commande DMS, hors DMI				12,4	0,00	0,00
3	Nombre de lignes de commande DMI (incluant l'ostéosynthèse) A2-N10				8,3	0,00	0,00
4	Nombre de lignes de commandes de produits de santé non stockés à la PUI				4,6	0,00	0,00
5	Nombre de changements de produit/fournisseur pour cause de rupture (sur une année)				223,9	0,00	0,00
6	Nombre de réceptions à l'import via transitaire ou expressiste (pour Outre-Mer et Corse)				15,1	0,00	0,00
Délivrance globale ou reglobalisée (hors DMI)							
7	Nombre de lignes de dispensation à délivrance globale de produits de santé (hors DMI) délivrées				1	0,00	0,00
Délivrance nominative (hors DMI)							
8	Nombre de lignes de délivrance de médicaments délivrés nominativement (déclinées par fréquence : journalière/bi-hebdomadaire/hebdomadaire/bimensuelle/mensuelle)				0,37	0,00	0,00
9	Nombre de lignes de délivrance nominative de médicaments avec suivi spécifique (stupéfiant, anti-infectieux, Médicament Dérivé du Sang, Médicament Onéreux en sus GHS, PASS)				1,7		0,00
9.1	Stupéfiant (incluant ceux hors GHS)				1,9	0,00	
9.2	Anti-infectieux				0,9	0,00	
9.3	Médicament Dérivé du Sang, hors rétrocession (incluant ceux hors GHS)				2,2	0,00	
9.4	Médicament Onéreux en sus GHS, hors MDS, hors anti-infectieux, hors stupéfiants				1,9	0,00	
9.5	PASS, hors médicaments rétrocédés				1,8	0,00	
9.6	Autre dispensation à risque protocolisée dans votre établissement comme nécessitant une expertise pharmaceutique (non				1,6	0,00	

1. L'établissement renseigne s'il est **concerné** ou **non concerné** par l'item
2. S'il est concerné, l'établissement renseigne la **quantité réalisée**

Valeur qui est reportée dans le tableau RTC

L'outil calcule pour chaque indicateur une **valeur pondérée** par un coefficient **représentatif du temps moyen estimé** pour réaliser cette activité

CODIFICATION DES ACTES DE PHARMACIE CLINIQUE & CORRESPONDANCE AVEC L'UO PHARMA

Pr Stéphane HONORÉ
Responsable OMÉDIT PACA-Corse

CONTEXTE

Décret n° 2019-489 du 21 mai 2019 relatif aux pharmacies à usage intérieur

Les actions de pharmacie clinique sont les suivantes :

- « 1° L'**expertise pharmaceutique clinique** des prescriptions faisant intervenir des médicaments, produits ou objets mentionnés à l'article L. 4211-1 ainsi que des dispositifs médicaux stériles aux fins d'assurer le suivi thérapeutique des patients ;
- « 2° La réalisation de **bilans de médication** définis à l'article R. 5125-33-5 ;
- « 3° L'élaboration de **plans pharmaceutiques personnalisés** en collaboration avec les autres membres de l'équipe de soins, le patient, et, le cas échéant, son entourage ;
- « 4° Les **entretiens pharmaceutiques** et les autres actions d'éducation thérapeutique auprès des patients ;
- « 5° L'élaboration de la stratégie thérapeutique permettant d'assurer la pertinence et l'efficacité des prescriptions et d'améliorer l'administration des médicaments.



Outil de calcul de l'UO Pharma Aide à l'utilisation – Version 2

Conciliation médicamenteuse réalisée par la PUI	
17	Nombre de patients conciliés à l'admission
18	Nombre de patients conciliés à la sortie ou lors d'un transfert
Entretiens pharmaceutiques	
19	Nombre d'entretiens pharmaceutiques, hors ETP
20	Nombre de séances d'ETP
Avis pharmaceutiques	
21	Nombre d'avis pharmaceutiques

Objectif de la nomenclature :

→ Imbriquer ces éléments à travers une codification unique et faciliter l'extraction des différents éléments demandés

METHODE

Constitution d'un comité technique régional piloté par l'OMéDIT PACA-Corse :

- 21 pharmaciens hospitaliers dont :

- 16 du secteur public
- 3 du secteur privé
- 2 HIA

- 1 interne en pharmacie hospitalière

- 1 ingénieur épidémiologiste

Tableau descriptif des actes et procédures, des valorisations dans le cadre de l'UO pharmacie et du CAQES PACA Corse

Nomenclature des activités	Activités	Indicateur UO Pharmacie (ANAP, ATIH)	Pondération UO Pharmacie	Indicateur CAQES
Non concerné (exclu dans l'acte de dispensation)	Analyse pharmacologique d'une ordonnance model cadre d'un séjour hospitalier dont toutes les lignes sont validées par le pharmacien - Dettori			Sans indicateur concerné : "Taux de lignes de prescription validées par le pharmacien (Dettori - Dettori)"
Non concerné (exclu dans l'acte de dispensation)	Réalisation d'une intervention pharmaco-technique sans intervention réalisée dans le cadre d'un acte de dispensation			Personnel - Dettori - Dettori - Dettori - Dettori - Dettori

Conciliation médicamenteuse d'entrée (référentiel HAS)				
Nomenclature	Procédure / acte	Indicateur UO Pharmacie (ANAP, ATIH)	Pondération UO Pharmacie	Indicateur CAQES
CONED01-01	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par le pharmacien			
CONED01-02	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un pharmacien ou interne en pharmacie			
CONED01-03	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-04	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-05	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-06	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-07	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-08	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-09	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-10	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-11	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-12	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-13	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-14	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-15	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-16	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-17	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-18	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-19	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-20	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-21	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-22	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-23	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-24	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-25	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-26	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-27	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-28	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-29	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-30	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-31	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-32	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-33	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-34	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-35	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-36	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-37	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-38	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-39	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-40	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-41	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-42	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-43	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-44	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-45	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-46	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-47	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-48	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-49	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-50	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-51	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-52	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-53	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-54	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-55	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-56	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-57	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-58	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-59	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-60	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-61	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-62	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-63	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-64	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-65	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-66	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-67	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-68	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-69	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-70	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-71	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-72	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-73	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-74	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-75	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-76	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-77	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-78	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-79	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-80	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-81	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-82	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-83	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-84	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-85	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-86	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-87	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-88	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-89	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-90	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-91	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-92	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-93	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-94	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-95	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-96	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-97	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-98	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-99	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			
CONED01-100	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par un médecin ou interne en médecine			

Rédaction d'un guide de codification

Relecture par le conseil d'administration de la SFPC

► ► [Consultable ici](#) ◀ ◀

 **Guide de codification et valorisation des activités de pharmacie clinique dans les établissements de santé** 

Introduction
Dans le cadre du recueil de données pour la détermination du volume de l'activité de la pharmacie (Unités d'Œuvre pharmacie, ANAP / ATIH) et du recueil demandé dans le cadre du CAQES PACA Corse, l'OMéDIT PACA-Corse et le comité technique "Traçabilité des actions de pharmacie clinique en service de soins" ont travaillé sur une harmonisation de la nomenclature de la pharmacie clinique et des règles de codage.

La codification proposée :

- s'inscrit dans le cadre des obligations réglementaires et/ou de qualité des pharmacies à usage intérieur (PUI) des établissements de santé
- respecte les référentiels de bonnes pratiques (guide HAS conciliation des traitements médicamenteux, Bonnes Pratiques de Pharmacie Clinique (BPPC) françaises et internationales)
- s'articule avec le système d'évaluation des activités de pharmacie hospitalière « Unité d'Œuvre de pharmacie (UO pharmacie) » et les indicateurs du Contrat d'Amélioration de la Qualité et de l'Efficience des Soins (CAQES).

Définitions
Les actes sont distingués en :

- Actes isolés
Ce sont des actes réalisables de manière indépendante. Ils sont de complexité variable. Le terme isolé n'est jamais écrit dans le libellé. Il est implicite (ex : entretiens pharmaceutiques).
- Procédures
Il s'agit d'un ensemble d'actes isolés associés dans le cadre d'interventions régies, en référence aux bonnes pratiques (ex : conciliation des traitements médicamenteux, bilan de médication, plan pharmaceutique personnalisé).

Principe d'acte global :
Chaque acte isolé ou procédure est décrit par un libellé selon le principe fondamental de l'acte global. Cela signifie que, dans la formulation d'un libellé d'acte, sont implicitement regroupés tous les gestes et activités nécessaires à son exécution de manière indépendante, complète et achevée. Le contenu de chaque acte est défini pour concorder avec les règles de l'art en vigueur. En effet, la réalisation d'un acte est supposée suivre une technique ou utiliser une méthode actuellement considérée comme idéale et validée (selon guide HAS ou BPPC).
Un acte global est caractérisé à minima par un code à 7 caractères. Ce code pourra être précisé par des caractères supplémentaires (ex : conciliation des traitements médicamenteux d'entrée réalisée par la pharmacie CONED01-01 ou par l'équipe médicale CONED01-02).

Activités complémentaires
À la différence d'un acte, une activité complémentaire ne peut pas être réalisée indépendamment : il s'agit d'un temps facultatif au cours d'un acte isolé ou d'une procédure. Ces activités complémentaires sont caractérisées par un code commençant par Y et ne peuvent être codées seules (ex : YRA001, YPAV001).

Guide de codification et valorisation des activités de pharmacie clinique - Mars 2025 - Mise à jour Décembre 2025 8 sur 11

CODIFICATION DES ACTIVITES DE PHARMACIE CLINIQUE

Analyse pharmaceutique des ordonnances et interventions pharmaceutiques (Référentiel Bonnes Pratiques de Pharmacie Clinique SFPC)			
Nomenclature des activités	Activités	Indicateur UO pharmacie (ANAP, ATIH)	Pondération UO Pharmacie
Non concerné (inclus dans l'acte de dispensation)	Analyse pharmaceutique d'une ordonnance médicale : correspond à l'ordonnance complète dans le cadre d'un séjour hospitalier dont toutes les lignes de prescription initiales et modifiées ont été analysées et validées par le pharmacien - Données issues du LAP/LAD ou LAD hospitalier	indicateur n°15	6,8
Non concerné (inclus dans l'acte de dispensation)	Réalisation d'une intervention pharmaceutique lors de l'analyse pharmaceutique de l'ordonnance, hors interventions réalisées dans le cadre d'un bilan de médication ou d'un plan pharmaceutique personnalisé - Données issues du LAP/LAD ou LAD hospitalier	indicateur n°16	9,4

CODIFICATION DES ACTIVITES DE PHARMACIE CLINIQUE

Conciliation médicamenteuse d'entrée (Référentiel HAS)			
Nomenclature	Procédure / actes	Indicateur UO pharmacie (ANAP, ATIH)	Pondération UO Pharmacie
CONE001-01	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par la pharmacie		
	Réalisation du bilan médicamenteux (recueil, entretien patient, synthèse des informations) par la pharmacie	indicateur n°17	111,9
	Validation et partage du bilan médicamenteux par un pharmacien ou interne en pharmacie		
	Exploitation du bilan médicamenteux (divergence) par un médecin ou interne en médecine		
CONE001-02	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par l'équipe médicale		
	Réalisation du bilan médicamenteux (recueil, entretien patient, synthèse des informations) par l'équipe médicale		Non concerné
	Validation et partage du bilan médicamenteux par un médecin ou interne en médecine		
	Exploitation du bilan médicamenteux (divergence) par un médecin ou interne en médecine		

Conciliation médicamenteuse de transfert ou de sortie (Référentiel HAS)			
Nomenclature	Procédure / actes	Indicateur UO pharmacie (ANAP, ATIH)	Pondération UO Pharmacie
CONS001-01	Conciliation médicamenteuse de transfert ou de sortie par la pharmacie		
	Réalisation d'une fiche de conciliation de sortie ou de transfert par la pharmacie	indicateur n°18	180,5
	Validation et transmission de la fiche de conciliation de sortie ou de transfert par un pharmacien ou interne en pharmacie		
	Réalisation d'une fiche d'information au patient (bilan médicamenteux de sortie) et d'un entretien de conciliation de sortie par un pharmacien ou interne en pharmacie		
CONS001-02	Conciliation médicamenteuse de transfert ou de sortie par l'équipe médicale		
	Réalisation d'une fiche de conciliation de sortie ou de transfert par le service clinique		Non concerné
	Validation et transmission de la fiche de conciliation de sortie ou de transfert par un médecin ou interne en médecine		
	Réalisation d'une fiche d'information au patient (bilan médicamenteux de sortie) et d'un entretien de conciliation de sortie réalisé par un médecin ou interne en médecine		

CODIFICATION DES ACTIVITES DE PHARMACIE CLINIQUE

Bilan de médication (Référentiel Bonnes Pratiques de Pharmacie Clinique-SFPC)			
Nomenclature	Procédure / actes	Indicateur UO pharmacie (ANAP, ATIH)	Pondération UO Pharmacie
PBIL001	Bilan de médication dans le parcours de santé du patient		
	Entretien pharmaceutique de recueil de données	indicateur n°19	373,5
	Expertise pharmaceutique clinique conduisant à la rédaction d'un avis pharmaceutique dans le cadre d'un bilan de médication	indicateur n°21	
	Entretien pharmaceutique de restitution de l'avis pharmaceutique au patient dans le cadre d'un bilan de médication	indicateur n°19	

Bilan de médication suite à une conciliation (Référentiel Bonnes Pratiques de Pharmacie Clinique-SFPC)			
Nomenclature	Procédure / actes	Indicateur UO pharmacie (ANAP, ATIH)	Pondération UO Pharmacie
PBIL002	Bilan de médication faisant suite à une conciliation des traitements médicamenteux		
	Expertise pharmaceutique clinique conduisant à la rédaction d'un avis pharmaceutique dans le cadre d'un bilan de médication	indicateur n°21	198,6
	Entretien pharmaceutique de restitution de l'avis pharmaceutique au patient dans le cadre d'un bilan de médication	indicateur n°19	

CODIFICATION DES ACTIVITES DE PHARMACIE CLINIQUE

Plan Pharmaceutique Personnalisé initial (Référentiel Bonnes Pratiques de Pharmacie Clinique-SFPC)			
Nomenclature	Procédure / actes	Indicateur UO pharmacie (ANAP, ATIH)	Pondération UO Pharmacie
PPPP001	Plan Pharmaceutique Personnalisé initial dans le parcours de santé du patient		
	Entretien pharmaceutique de définition d'un Plan Pharmaceutique Personnalisé	indicateur n°19	373,5
	Expertise pharmaceutique clinique conduisant à la rédaction d'un avis pharmaceutique dans le cadre d'un Plan Pharmaceutique Personnalisé	indicateur n°21	
	Entretien pharmaceutique dans le cadre d'un Plan Pharmaceutique Personnalisé	indicateur n°19	

Plan Pharmaceutique Personnalisé de suivi (Référentiel Bonnes Pratiques de Pharmacie Clinique-SFPC)			
Nomenclature	Procédure / actes	Indicateur UO pharmacie (ANAP, ATIH)	Pondération UO Pharmacie
PPPP002	Plan Pharmaceutique Personnalisé de suivi dans le parcours de santé du patient		
	Entretien pharmaceutique dans le cadre d'un Plan Pharmaceutique Personnalisé	indicateur n°19	198,6
	Expertise pharmaceutique clinique conduisant à la rédaction d'un avis pharmaceutique dans le cadre d'un Plan Pharmaceutique Personnalisé	indicateur n°21	

Nomenclature	Activités complémentaires	Indicateur UO pharmacie (ANAP, ATIH)	Pondération UO Pharmacie
YRAP001	Renouvellement et/ou adaptation de la prescription par le pharmacien suite à une activité de pharmacie clinique définie à l'article R. 5126-10 du CSP	indicateur n°16	9,4
YPAV001	Expertise pharmaceutique clinique conduisant à la réactualisation d'un avis pharmaceutique lors d'un suivi de patient hospitalisé	indicateur n°21	23,7

CODIFICATION DES ACTIVITES DE PHARMACIE CLINIQUE

Entretiens pharmaceutiques hors éducation thérapeutique du patient			
Nomenclature	Actes	Indicateur UO pharmacie (ANAP, ATIH)	Pondération UO Pharmacie
PENT1	Entretien pharmaceutique hors éducation thérapeutique du patient		
PENT11	Entretien pharmaceutique individuel		
PENT111	Entretien pharmaceutique individuel de compréhension (primo-prescription)	indicateur n°19	174,9
PENT112	Entretien pharmaceutique individuel de l'adhésion médicamenteuse du patient	indicateur n°19	174,9
PENT113	Entretien pharmaceutique individuel thérapies complémentaires non médicamenteuses (ex : phytothérapie, aromathérapie, compléments alimentaires etc.)	indicateur n°19	174,9
PENT114	Entretien pharmaceutique individuel auto-médication	indicateur n°19	174,9
PENT115	Entretien pharmaceutique individuel psycho-éducatif	indicateur n°19	174,9
PENT116	Entretien pharmaceutique individuel autre	indicateur n°19	174,9
PENT12	Entretien pharmaceutique individuel d'évaluation de l'éligibilité au PAAM (Patient en auto-administration des médicaments)		
PENT120	Entretien pharmaceutique individuel d'évaluation des compétences et de l'autonomie médicamenteuse du patient	indicateur n°19	174,9

CODIFICATION DES ACTIVITES DE PHARMACIE CLINIQUE

Entretiens pharmaceutiques dans le cadre de l'éducation thérapeutique du patient (ETP)			
Nomenclature	Actes	Indicateur UO pharmacie (ANAP, ATIH)	Pondération UO Pharmacie
PENT2	Entretien pharmaceutique dans le cadre de l'éducation thérapeutique du patient		
PENT21	Entretien pharmaceutique individuel		
PENT211	Entretien pharmaceutique individuel d'élaboration d'un diagnostic éducatif/bilan éducatif partagé	indicateur n°20	233,2
PENT212	Entretien pharmaceutique individuel de définition d'un programme personnalisé	indicateur n°20	233,2
PENT213	Entretien pharmaceutique individuel de mise en œuvre d'une séance d'ETP	indicateur n°20	233,2
PENT214	Entretien pharmaceutique individuel d'évaluation des compétences acquises	indicateur n°20	233,2
PENT22	Entretien pharmaceutique collectif		
PENT221	Entretien pharmaceutique collectif de mise en œuvre d'une séance d'ETP	indicateur n°20	233,2
PENT222	Entretien pharmaceutique collectif d'évaluation des compétences acquises	indicateur n°20	233,2

Autres actes de pharmacie clinique			
Nomenclature	Actes	Indicateur UO pharmacie (ANAP, ATIH)	Pondération UO Pharmacie
PVAC001	Prescription et administration d'un vaccin par un pharmacien	A venir	
PRAP001	Renouvellement et/ou adaptation de la prescription par le pharmacien dans le cadre d'un programme d'actions de l'établissement	indicateur n°16	9,4

UTILISATION DE L'UO PHARMA PAR LE CONTRÔLEUR DE GESTION

Dr Pierre LE QUINIO
OMéDIT Grand-Est

Comptabilité des établissements de santé

Plan comptable ➡ Les charges et les produits sont identifiés dans différents comptes

Charges :

6011	Achats stockés de matières premières et fournitures à caractère médical et pharmaceutique
6012	Achats stockés de matières premières et fournitures à caractère hôtelier et général
60211	Achats stockés : Spécialités pharmaceutiques avec AMM non mentionnées dans la liste prévue à l'article L. 162-22-7 du CSS
60212	Achats stockés : Spécialités pharmaceutiques avec AMM inscrites sur la liste prévue à l'article L. 162-22-7 du CSS
60213	Achats stockés : Spécialités pharmaceutiques sous ATU
60215PSL	Achats stockés : Produits sanguins labiles
60215HPSL	Achats stockés : Produits sanguins hors produits sanguins labiles
60216	Achats stockés : Fluides et gaz médicaux
60217	Achats stockés : Produits de base
60218SP	Achats stockés : Autres produits pharmaceutiques
60218CM	Achats stockés : Autres produits à usage médical
60221	Achats stockés : Dispositifs médicaux non stériles à usage unique, pansements, ligatures
...	

Produits :

701	Ventes de produits finis
702	Ventes de produits intermédiaires
703	Ventes de produits résiduels
704	Travaux
705	Etudes
706	Prestations de services
7071	Rétrocession de médicaments
7078	Autres ventes de marchandises
70811	Produits exploités dans l'intérêt du personnel - Logements
70812	Produits exploités dans l'intérêt du personnel - Repas
70813	Produits exploités dans l'intérêt du personnel - Crèches
70818	Produits exploités dans l'intérêt du personnel - Autres
70821	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants - Chambres
70822	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants - Repas
70823	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants - Téléphone
70824	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants - Majorations pour chambre particulière
70825	Produits des prestations hôtelières facturées au titre de l'article L.174-20 du code de la sécurité sociale
70828	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants - Autres
7083	Locations diverses
7084	Mise à disposition de personnel facturée
7087	Remboursement de frais par les CRPA
7088	Autres produits d'activités annexes
709	RRR accordés par l'établissement
71	Production stockée
72	Production immobilisée
731	Produits à la charge de l'assurance maladie
...	

Comptabilité des établissements de santé

Ces comptes peuvent être regroupés en différents titres

Charges d'exploitation		Produits d'exploitation	
TITRE 1 : Charges De Personnel	60-70%	TITRE 1 : Produits versés par l'assurance maladie	80%
PM, PNM, intérim, charges salariales, CE		- T2A - MIGAC - Autres dotations	
TITRE 2 : Charges à caractère médical		TITRE 2 : Autres produits de l'activité hospitalière	
- Médicaments/DM/DML - Sous-traitance médicale - Biomédical + Acquisition de petit matériel (non amorti)		- Ticket modérateur : part patient (ce que paie le patient ou ses mutuelles). - Soins des étrangers	
TITRE 3 : Charges à caractère hôtelier et général		TITRE 3 : Autres produits	
Charges non médicales : électricité, entretien, gaz, lumière, jardinage, restauration, prestations de service.		Autres recettes : logistique, services (chambre individuelle, prestations de tél par ex), rétrocession médicamenteuse, recettes liées au patrimoine, refacturations inter hospitalières	
TITRE 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles			
Charges financières - Impôts - Intérêts des remboursements - Dotations aux amortissements Charges et recettes exceptionnelles : vente du matériel amorti, créances non recouvrées.			

Comptabilité analytique hospitalière (CAH)

Objectifs de la comptabilité analytique hospitalière

- **Connaitre les coûts et les recettes des différentes fonctions concourant à la production des soins** (fonctions cliniques, médico techniques ou administratives),
- Permettre au contrôle de gestion de fournir des informations de nature prévisionnelle sur la base des résultats de la comptabilité analytique,
- Fournir les éléments d'information nécessaires au management pour éclairer les décisions de gestion et d'organisation,
- **Alimenter le dialogue de gestion interne des établissements.**

L'article R6145-7 du Code de la Santé Publique dispose que «Le directeur tient une comptabilité analytique qui couvre la totalité des activités et des moyens de l'établissement».

Comptabilité analytique hospitalière (CAH)

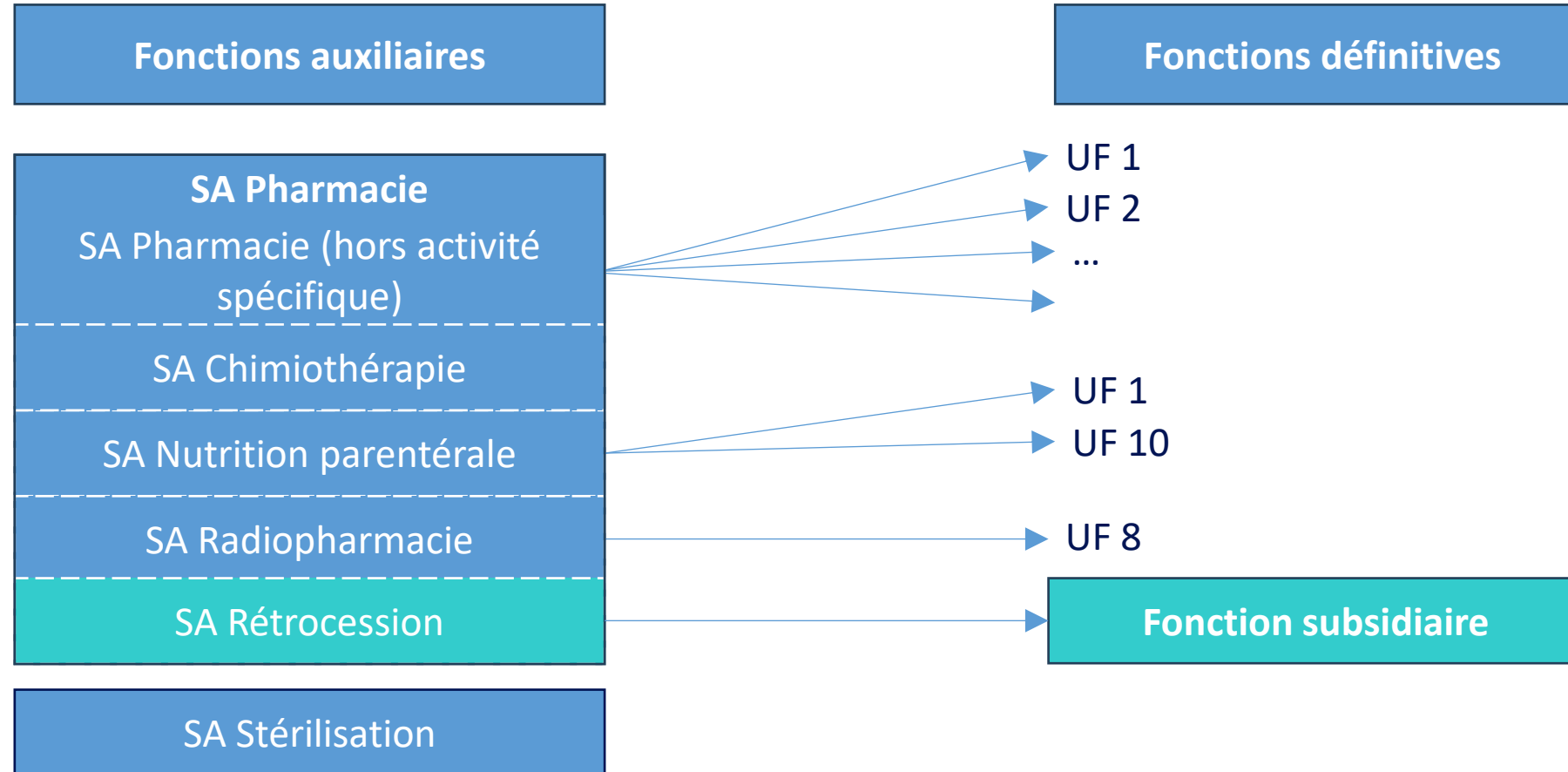
La mise en œuvre technique de la CAH repose sur la création et la maintenance d'un Fichier Commun de structure (FICOM) qui consiste en un découpage de l'entité juridique en :

- Pôles,
- Services,
- Départements
- Unité Fonctionnelle (UF) (ou section d'analyse, SA).

Il s'agit de faire coïncider le découpage des UF avec l'activité réelle de l'établissement et avec les objectifs de répartition de charges (directes et indirectes).

ARBRE ANALYTIQUE

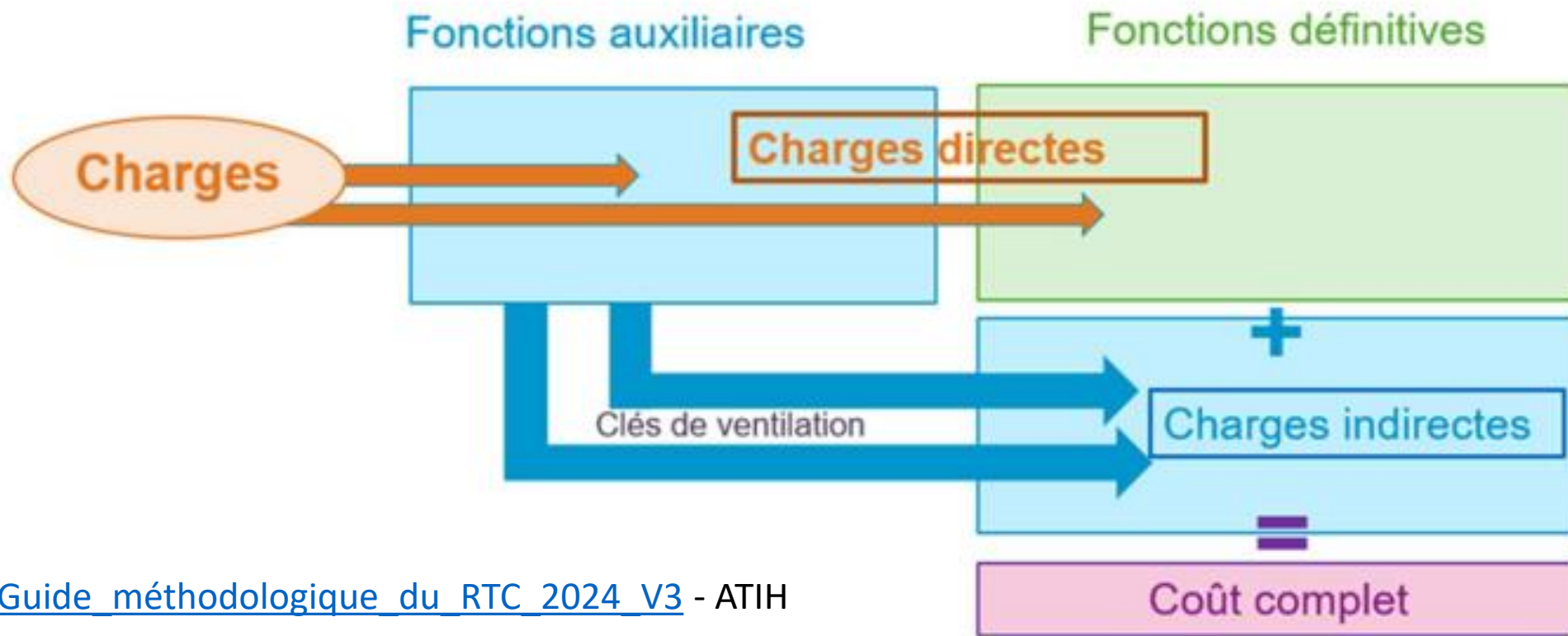
La comptabilité analytique permet de catégoriser l'ensemble de l'établissement en **section d'analyse (SA)**



Retraitement comptable RTC

Objectifs du RTC :

- Le retraitement comptable est fait avec le reversement des charges des sections auxiliaires (logistique médicale et générale, services médico-techniques, et structure) vers les sections principales (dédiées aux soins).
- Les charges peuvent être affectées de manière **directe** ou **indirecte**.
- Les charges **indirectes** sont une affectation des charges des fonctions auxiliaires qui sont consommées par les fonctions définitives.



Retraitement comptable RTC

Fonctions auxiliaires

Fonctions définitives

		TOTAL	Logistique Médicale (LM)	Logistique Médicale (LM)	Logistique Médicale (LM)	Logistique Médicale (LM)	Logistique Médicale (LM)	SAC MCO	SAC MCO	SAC MCO
			Pharmacie - hors 936.12, 936.13, 936.14 et rétrocession	Préparations stériles de médicaments - nutrition parentérale	Pharmacie - Reconstitution et délivrance de chimiothérapies	Radiopharmacie	Stérilisation	Réanimation Polyvalente	Médecin interne	PNEUMOLOGIE
			93611	93612	93613	93614	9362			
6011+60311	Consommations d'achats stockés de matières premières et fournitures à caractère médical et pharmaceutique	0								
6012+60312	Consommations d'achats stockés de matières premières et fournitures à caractère hôtelier et général	0								
60211+60321 1	Consommations de spécialités pharmaceutiques avec AMM non mentionnées dans la liste prévue à l'article L. 162-22-7 du CSS	34 000 000 €	40 000 €	- €	- €	- €	- €	265 000 €	500 000 €	550 000 €
60212+60321 2	Consommations de spécialités pharmaceutiques avec AMM inscrites sur la liste prévue à l'article L. 162-22-7 du CSS	71 000 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	120 000 €	460 000 €	4 000 €
60213+60321 3	Consommations de spécialités pharmaceutiques sous ATU	10 000 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	10 000 €	100 000 €	1 000 €
PA_REMU	Total des charges de personnel salarié autre (hors comptes 6721 et 649)	145 000 000 €	6 000 000 €		400 000 €		2 000 000 €	2 000 000 €	3 000 000 €	2 000 000 €
PM_REMU	Total des charges de personnel salarié médical (hors comptes 6721 et 649)	60 000 000 €	1 000 000 €	50 000 €	45 000 €	130 000 €	600 000 €	1 000 000 €	3 000 000 €	3 000 000 €
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Total des charges d'exploitation RTC		600 000 000 €	10 000 000 €	50 000 €	500 000 €	200 000 €	3 000 000 €	4 500 000 €	9 000 000 €	8 000 000 €
Produits :										
7474	Fonds pour l'emploi hospitalier (FEH)	500 000 €	30 000 €	- €	1 000 €	- €	10 000 €	15 000 €	30 000 €	22 000 €
7541	Remboursements de frais - Formation professionnelle	60 000 €	5 000 €	- €	10 000 €	- €	50 000 €	30 000 €	35 000 €	60 000 €
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Total des produits déductibles		5 000 000 €	4 000 000 €	- €	15 000 €	- €	100 000 €	100 000 €	120 000 €	200 000 €
Charges nettes = charges exploitation - Produits déductibles		595 000 000 €	6 000 000 €	50 000 €	485 000 €	200 000 €	2 900 000 €	4 400 000 €	8 880 000 €	7 800 000 €

Retraitement comptable RTC

Onglet Clé du RTC (les données présentées sont fictives)

Fonctions	Sections	■ ↙ ↘	RAPPEL Montant à affecter (A)	TOTAL (B)	ECART (A) - (B)	Clé demandée	Avez-vous utilisé la clé demandée (Oui/Non)	SAC MCO	SAC MCO	SAC MCO
						cle_nature	cle_dem	Réanimation Polyvalente	Médecin interne	PNEUMOLOGIE
LM	Pharmacie - hors 936.12, 936.13, 936.14 et rétrocession	93611		200 000 000 €		Euros de charge de dépenses médicales gérées par la pharmacie				
			6 000 000	6 000 000 €	0	Montants ventilés	Oui	750 000 €	3 000 000 €	1 500 000 €
LM	Préparations stériles de médicament s - nutrition parentérale	93612		12 390		UO Pharma (items 26.3 et 27.3)	Oui	1 675	838	2 211
				150		Nombre de préparations	Non			
			50 000	50 000 €	0	Montants ventilés		6 759 €	3 382 €	8 923 €
LM	Pharmacie - Reconstituti on et délivrance de chimiothéra pies	93613		188 600		UO Pharma (items 26.1 et 27.1)	Oui	7223	6339	66753
				23 000		Nombre de préparations	Non			
			485 000	485 000 €	0	Montants ventilés		18 575 €	16 301 €	171 661 €
LM	Radiopharm acie	93614		20 000		UO Pharma (items 31 à 39)	Oui	0	0	0
			200 000	200 000 €	0	Montants ventilés		0	0	0

Retraitement comptable RTC

Clé de ventilation : « Euros de charge de dépenses médicales gérées par la pharmacie »

Nature de l'UO

- ◆ Pharmacie - hors radiopharmacie, rétrocession, nutrition parentérale et chimiothérapie

Pour le référentiel national RTC, c'est l'UO pharma qui sera utilisé. Elle n'est pas obligatoire mais permet à l'établissement de se comparer.

NB : la clé de ventilation de la pharmacie sur les section reste l'« **euro de dépenses médicales gérées par la pharmacie** »

Celle-ci s'obtient de manière automatique en se basant sur les enregistrements comptables en euros de charges médicales consommées, avant déduction des charges directement affectées aux séquences et aux séjours, dans les comptes financiers.

Pour les autres sections (chimiothérapie, nutrition parentérale et radiopharmacie), l'UO préconisée est l'UO Pharma ou UO au choix de l'établissement.

1.1.2.15. L'euro de charges médicales gérées par la pharmacie

Nature de clé / UO	€ dép. méd. gérées par la pharmacie
Précision sur les SA de LM, LGG, STR : Pour quelles sections cette donnée est-elle recueillie	Pharmacie - Hygiène
Recueil calculé-reporté O = Oui / N = Non	O
Règle générale du recueil	Cette clé / UO est calculée automatiquement par l'outil de recueil, dans le cas d'une ventilation par compte. Les euros de charges considérés correspondent aux charges médicales consommées par les services. Cet indicateur se basera sur les comptes suivants : 601.1 : Achats stockés de matières premières ou fournitures à caractère médical ou pharmaceutique ; 602.1 : Produits pharmaceutiques et produits à usage médical ; 602.2 : Fournitures, produits finis et petit matériel médical et médicotechnique ; 606.6 : Fournitures médicales ; 607.1 : Achats de marchandises à caractère médical et pharmaceutique. Suppression du compte « 60224 – Fournitures pour laboratoires et dispositifs de diagnostic in vitro » du périmètre de la clé de ventilation de la SA LM – 93611 Pharmacie

Retraitement comptable RTC

Le contrôleur de gestion peut choisir l'UO qu'il souhaite utiliser



Fonctions	Sections	■ ↙ ↘	RAPPEL Montant à affecter (A)	TOTAL (B)	ECART (A) - (B)	Clé demandée	Avez-vous utilisé la clé demandée (Oui/Non)	SAC MCO Réanimation Polyvalente	SAC MCO Médecin interne	SAC MCO PNEUMOLOGIE
						cle_nature	cle_dem			
LM	Pharmacie - hors 936.12, 936.13, 936.14 et rétrocession	93611		200 000 000		Euros de charge de dépenses médicales gérées par la pharmacie				
			6 000 000	6 000 000	0	Montants ventilés	Oui	750 000 €	3 000 000 €	1 500 000 €
LM	Préparations stériles de médicaments - nutrition parentérale	93612		12 390		UO Pharma (items 26.3 et 27.3)	Oui	1 675	838	2 211
				150		Nombre de préparations	Non			
			50 000	50 000	0	Montants ventilés		6 759 €	3 382 €	8 923 €
LM	Pharmacie - Reconstitution et délivrance de chimiothérapies	93613		188 600		UO Pharma (items 26.1 et 27.1)	Oui	7223	6339	66753
				23 000		Nombre de préparations	Non			
			485 000	485 000	0	Montants ventilés		18 575 €	16 301 €	171 661 €
LM	Radiopharmacie	93614		20 000		UO Pharma (items 31 à 39)	Oui	0	0	0
			200 000	200 000	0	Montants ventilés		0	0	0

Possibilité de ventiler les charges indirectes avec l'UO PHARMA pour les sections:

- Préparations stériles de médicaments - nutrition parentérale
- Pharmacie - Reconstitution et délivrance de chimiothérapies
- Radiopharmacie

Retraitement comptable RTC

Fonctions	Sections	■ ↙ ↘	RAPPEL Montant à affecter (A)	TOTAL (B)	ECART (A) - (B)	Clé demandée	Avez-vous utilisé la clé demandée (Oui/Non)	SAC MCO Réanimation Polyvalente	SAC MCO Médecin interne	SAC MCO PNEUMOLOGIE
						cle_nature	cle_dem			
LM	Pharmacie - hors 936.12, 936.13, 936.14 et rétrocession	93611		200 000 000		Euros de charge de dépenses médicales gérées par la pharmacie				
			6 000 000	6 000 000	0	Montants ventilés	Oui	750 000 €	3 000 000 €	1 500 000 €
LM	Préparations stériles de médicaments - nutrition parentérale	93612		12 390		UO Pharma (items 26.3 et 27.3)	Oui	1 675	838	2 211
				150		Nombre de préparations	Non			
			50 000	50 000	0	Montants ventilés		6 759 €	3 382 €	8 923 €
LM	Pharmacie - Reconstitution et délivrance de chimiothérapies	93613		188 600		UO Pharma (items 26.1 et 27.1)	Oui	7223	6339	66753
				23 000		Nombre de préparations	Non			
			485 000	485 000	0	Montants ventilés		18 575 €	16 301 €	171 661 €
LM	Radiopharmacie	93614		20 000		UO Pharma (items 31 à 39)	Oui	0	0	0
			200 000	200 000	0	Montants ventilés		0	0	0

Pharmacie - hors 936.12, 936.13, 936.14 et rétrocession :
200 millions d'euros de charges de dép méd gérées par la pharmacie
Réa polyvalente a consommé 750 K euros
Ainsi le montant ventilé est de 22 500 euros pour ce service

Préparations stériles de médicaments - nutrition parentérale
L'UO pharma (items 26,3 et 27,3) est de 12 390
Réa polyvalente a consommé 1675 UO
Ainsi le montant ventilé est de 6 759 euros pour ce service

Retraitement comptable RTC

Fonctions	Sections	■ ↙ ↘	RAPPEL Montant à affecter (A)	TOTAL (B)	ECART (A) - (B)	Clé demandée	Avez-vous utilisé la clé demandée (Oui/Non)	SAC MCO Réanimation Polyvalente	SAC MCO Médecin interne	SAC MCO PNEUMOLOGIE
						cle_nature	cle_dem			
LM	Pharmacie - hors 936.12, 936.13, 936.14 et rétrocession	93611		200 000 000		Euros de charge de dépenses médicales gérées par la pharmacie				
			6 000 000	6 000 000	0	Montants ventilés	Oui	750 000 €	3 000 000 €	1 500 000 €
LM	Préparations stériles de médicament s - nutrition parentérale	93612		12 390		UO Pharma (items 26.3 et 27.3)	Oui	1 675	838	2 211
				150		Nombre de préparations	Non			
			50 000	50 000	0	Montants ventilés		6 759 €	3 382 €	8 923 €

Ici, la valeur 12 390 est obtenue avec la pondération de la grille UO PHARMA V3 ANAP



Préparations stériles de médicaments	
26. Nombre de préparations stériles de médicaments	
26.1	Chimiothérapies
26.2	Biothérapies
26.3	Nutrition parentérale
26.4	Autres types de préparations stériles
27. Nombre de contrôles physico-chimiques (dont galéniques) et microbiologiques	
27.1	Chimiothérapies
27.2	Biothérapies
27.3	Nutrition parentérale
27.4	Autres types de préparations stériles

	Valeur	Coefficient	Application des pondérations
		32,2	0,00
		31,4	0,00
Concerné	150	67,0	10 050,00
		31,8	0,00
		4,6	0,00
		5,3	0,00
Concerné	600	3,9	2 340,00
		2,6	0,00



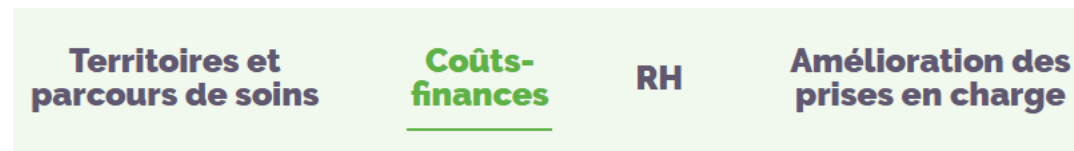
La valeur de l'UO pharma n'est pas 750 mais bien 12 390

La PUI a préparé 150 poches de nutriments parentéraux et il y a eu 600 contrôles physico chimiques et microbiologiques (osmolarité, dosage du sodium, dosage du potassium, pesée du produit fini donc 4 contrôles pour chaque poche).

Retraitement comptable RTC

Finalité : Réalisation de référentiels nationaux

- Réalisation d'une **base nationale des coûts** par section définitive et auxiliaire par l'ATIH
- Elaboration d'un **référentiel national de coût d'UO**
 - ✓ Disponible à tous les établissements via compte PLAGÉ sur ScanSanté :
<http://www.scansante.fr/>
 - ✓ Possibilité de requêtes ciblées, notamment pour l'obtention de **coût d'UO par type d'établissement**.



Analyse des coûts

Analyse financière

- ▶ Référentiel national de coûts des prises en charge (ENC)

- ▶ Suivi Financier

MCO HAD SMR

- ▶ Référentiel de coûts des unités d'oeuvre (RTC)



Coût UO PHARMA

Objectif : calculer le coût de production :

Charges

UO (production)

- **ScanSanté** permet d'accéder à un coût d'UO pour une référence sélectionnée (choix des établissements constituant la référence) permettant une comparaison.

L'analyse par poste de charge est possible.

$$\text{Coût moyen de l'UO} = \frac{\sum \text{charges de l'ensemble des établissements de la sélection}}{\text{Total des UO des établissements de la sélection}}$$

Coût UO Pharma

Analyse d'un établissement avec un panel d'établissements comparateurs

1 Sélection d'un panel d'établissements comparateurs

2 Sélection d'une Section d'Analyse

Section sélectionnée	Nature de l'UO
93611 - SA Pharmacie - hors 936.12, 936.13, 936.14 et rétrocession	UO Pharma

Nombre d'établissements de la référence sélectionnée disposant d'un coût d'UO non-aberrant pour la section choisie : 24
Proportion d'établissements avec un coût d'UO non-aberrant parmi ceux de la référence sélectionnée ayant renseignés la section choisie : 46 %

Paramètres	Sélection
Année	2023
Catégorie	CH
Taille	< 150 M€ et >70M€
Type d'activité	MCO non orienté médecine
Région	Toutes
Maternité	Tous les établissements
Urgences	Tous les établissements
Unité de soins critiques	Tous les établissements
Nombre d'établissements	52

Libellé	Indicateurs de la référence sélectionnée					
	Coût moyen d'UO	% du coût total	1er quartile	Médiane	3ème quartile	Coefficient de variation
Titre 1 : Total Charges de personnel	1,02 €	84.46%	0,78 €	1,07 €	1,57 €	47.20%
Charges de Personnel Médical	0,44 €	36.91%	0,33 €	0,47 €	0,66 €	50.24%
Charges de Personnel Sages-femmes	0,00 €	0.00%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	.
Charges de Personnel Non Médical	0,57 €	47.55%	0,42 €	0,60 €	0,95 €	48.83%
Autres dépenses de personnel	0,00 €	0.00%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	.
Titre 2 : Charges à caractère médical	0,16 €	13.54%	0,10 €	0,20 €	0,25 €	93.38%
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	0,00 €	0.50%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	139.9%
Titre 4 : Charges d'amortissement, de provisions et dépréciations, financières et exceptionnelles	0,01 €	1.51%	0,00 €	0,01 €	0,02 €	80.05%
Total charges (T1 + T2 + T3 + T4)	1,20 €	100.0%	0,90 €	1,29 €	1,83 €	48.88%

Coût UO Pharma

Analyse d'un établissement avec un panel d'établissements comparateurs

Etablissement

Coût moyen UO calculé à partir du panel
sélectionné

				Indicateurs de la référence sélectionnée					
Libellé	Coût moyen de l'établissement	% du coût total	Ecart avec le coût moyen (en %)	Coût moyen d'UO	% du coût total	1er quartile	Médiane	3ème quartile	Coefficient de variation
Titre 1 : Total Charges de personnel	0,79 €	80.56%	-22.18%	1,02 €	84.46%	0,78 €	1,07 €	1,57 €	47.20%
Charges de Personnel Médical	0,34 €	35.38%	-21.80%	0,44 €	36.91%	0,33 €	0,47 €	0,66 €	50.24%
Charges de Personnel Sages-femmes	0,00 €	0.00%	.	0,00 €	0.00%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	.
Charges de Personnel Non Médical	0,44 €	45.18%	-22.48%	0,57 €	47.55%	0,42 €	0,60 €	0,95 €	48.83%
Autres dépenses de personnel	0,00 €	0.00%	.	0,00 €	0.00%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	.
Titre 2 : Charges à caractère médical	0,18 €	18.43%	11.08%	0,16 €	13.54%	0,10 €	0,20 €	0,25 €	93.38%
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	0,00 €	0.00%	-100.0%	0,00 €	0.50%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	139.9%
Titre 4 : Charges d'amortissement, de provisions et dépréciations, financières et exceptionnelles	0,00 €	1.00%	-45.73%	0,01 €	1.51%	0,00 €	0,01 €	0,02 €	80.05%
Total charges (T1 + T2 + T3 + T4)	0,98 €	100.0%	-18.42%	1,20 €	100.0%	0,90 €	1,29 €	1,83 €	48.88%

Au final, cet établissement présente un cout d'UO de 0,79 € pour les charges de personnel (Titre 1) contre 1,02€ pour les établissements de comparaison soit un **gain de 0,23€ / UO**
-> Efficience de la PUI

MODALITÉS DE DÉPÔT PAR LE CONTRÔLEUR DE GESTION

Dr Pierre LE QUINIO
OMéDIT Grand-Est

Dépôt de l'outil ANAP (UO PHARMA) dans ARCAAnH (RTC)

Installation d'ARCAAnH



Depuis 2021, ARCAAnH est l'outil unique pour renseigner :

- **retraitement comptable (RTC)**
- **études nationales de coût (ENC)**

Tout champ confondu.

Paramétrage : découpage analytique de l'établissement en section via [arbre analytique](#)

Renseignement des phases comptables selon méthodo RTC et ENC

Comptabilité analytique hospitalière

Outil UO PHARMA de **l'anap**

1. Remplissage des différents indicateurs de l'UO PHARMA
2. Dépôt du fichier UO PHARMA V3 sur ARCAAnH en cliquant sur le bouton « Importer »

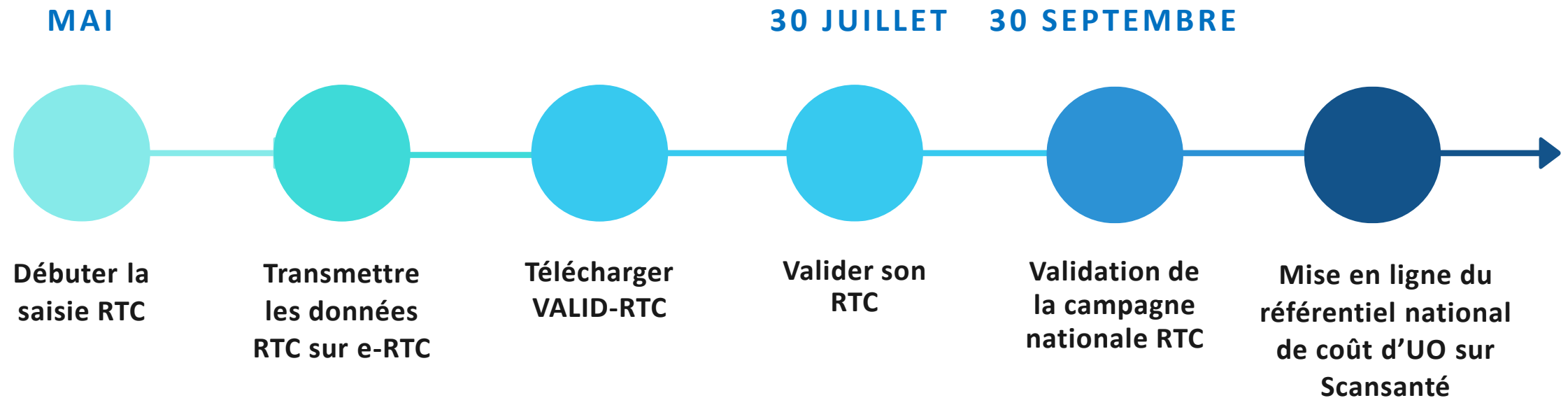


Seule la V3 sera acceptée pour le RTC 2024

[Manuel d'utilisation ARCAAnH ENC](#) - ATIH

CAMPAGNE RTC

Calendrier défini chaque année par la DGOS



CARTOGRAPHIE DES ACTIVITÉS DE PUI

Dr Gwendoline FELKER
OMÉDIT PACA-Corse

OBJECTIFS ET METHODE



Analyse rétrospective descriptive multicentrique



Nos données
au service
de la Santé



Bases de données nationales 2021 et 2022 de l'UOPharma issues du RTC



Recueillies annuellement par l'ATIH auprès des **établissements publics et certains privés (ex-DG/DAF)**

OBJECTIFS :

- Analyser la qualité des données sur les 2 premières années d'utilisation (2021 et 2022)
- Etablir un profil quantitatif des activités de PUI par catégories d'établissements

PROFILS DES REPONDANTS

Caractéristiques	2021			2022			p-value ajustée
	Nombre RTC N=1080 (%)	Nombre UO N=219 (%RTC)	p-value	Nombre RTC N=1099 (%)	Nombre UO N=208 (%RTC)	p-value	
Catégories			0.0003			<0.0001	
CH	629 (58,2%)	153 (24,3%)		643 (58,5%)	149 (23,2%)		-
CHU	31 (2,9%)	6 (19,4%)		31 (2,8%)	11 (35,5%)		0.004
CLCC	15 (1,4%)	4 (26,7%)		17 (1,6%)	3 (17,6%)		0.04
PRIVÉS (ex-DG/DAF)	405 (37,5%)	56 (13,8%)		408 (37,1%)	45 (11,0%)		<0.0001
Champs d'activité			0.31			0.03	
HAD	131 (12,1%)	32 (24,4%)		131 (11,9%)	33 (25,2%)		-
MCO	615 (56,9%)	146 (23,7%)		639 (58,1%)	149 (23,3%)		0.31
PSY	246 (22,8%)	77 (23,8%)		316 (38,8%)	83 (26,3%)		0.41
SSR	845 (78,2%)	171 (20,2%)		864 (78,6%)	166 (19,2%)		0.41
Volume d'activité (en journées d'hospitalisation)			<0.0001			<0.0001	
< 16 660	356 (32,9%)	49 (13,8%)		364 (33,1%)	37 (10,2%)		-
16 660 – 64 540	368 (34,1%)	68 (18,5%)		374 (34,0%)	58 (15,5%)		0.002
> 64 540	356 (32,9%)	102 (28,7%)		361 (32,8%)	113 (31,3%)		0.0001
Activité							
Pharmacie hors activité spécifique	952 (88,1%)	219 (23,0%)		981 (89,3%)	208 (21,2%)		-
Nutrition parentérale	23 (2,1%)	7 (30,4%)	0.29	13 (1,2%)	4 (30,76%)	0.28	0.13
Chimiothérapie	129 (11,9%)	54 (41,9%)	<0.0001	123 (11,2%)	52 (42,3%)	<0.0001	<0.0001
Radiopharmacie	37 (3,4%)	16 (43,2%)	0.0009	34 (3,1%)	16 (47,1%)	0.0003	0.09

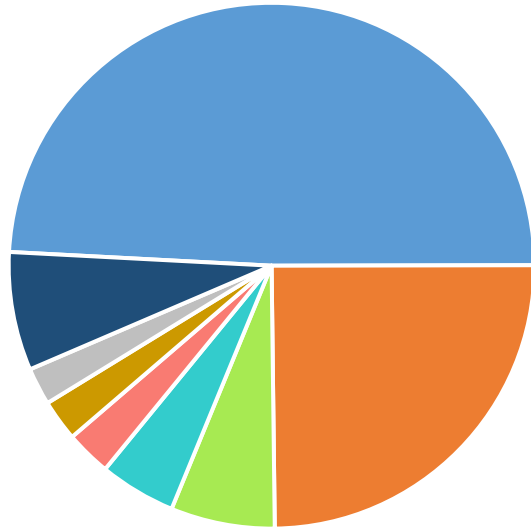
PROFILS DES REpondANTS

Caractéristiques	2021			2022			p-value ajustée
	Nombre RTC N=1080 (%)	Nombre UO N=219 (%RTC)	p-value	Nombre RTC N=1099 (%)	Nombre UO N=208 (%RTC)	p-value	
Régions			0.0005			0.0005	
Auvergne-Rhône-Alpes	112 (10,4%)	10 (8,9%)		132 (12,0%)	5 (3,8%)		-
Bourgogne-Franche-Comté	51 (4,7%)	4 (7,8%)		46 (4,2%)	8 (17,4%)		<0.0001
Bretagne	73 (6,8%)	10 (13,7%)		72 (6,6%)	10 (13,9%)		<0.0001
Centre-Val de Loire	41 (3,8%)	8 (19,5%)		42 (3,8%)	9 (21,4%)		<0.0001
Corse	7 (0,7%)	0		7 (0,6%)	0		0.97
Grand Est	112 (10,37%)	19 (17,0%)		107 (9,7%)	25 (23,4%)		<0.0001
Hauts-de-France	95 (8,80%)	45 (47,4%)		97 (8,8%)	48 (49,5%)		<0.0001
Ile-de-France	128 (11,85%)	31 (24,2%)		133 (12,1%)	30 (22,6%)		<0.0001
Normandie	71 (6,57%)	10 (14,1%)		73 (6,6%)	5 (6,8%)		<0.0001
Nouvelle-Aquitaine	110 (10,19%)	19 (17,3%)		116 (10,6%)	15 (12,9%)		<0.0001
Occitanie	119 (11,02%)	48 (40,3%)		122 (11,1%)	39 (32,0%)		<0.0001
Pays de la Loire	61 (5,65%)	7 (11,5%)		61 (5,6%)	6 (9,8%)		0.001
Provence-Alpes-Côte d'Azur	80 (7,41%)	7 (8,8%)		73 (6,6%)	6 (8,2%)		0.0006
Guadeloupe	4 (0,37%)	0		6 (0,5%)	0		0.98
Guyane	2 (0,19%)	0		1 (0,1%)	0		0.99
Martinique	8 (0,74%)	0		5 (0,5%)	0		0.98
Mayotte	1 (0,09%)	0		1 (0,1%)	1 (100%)		0.0002
Réunion	5 (0,46%)	1 (20,0%)		5 (0,5%)	1 (20,0%)		0.14

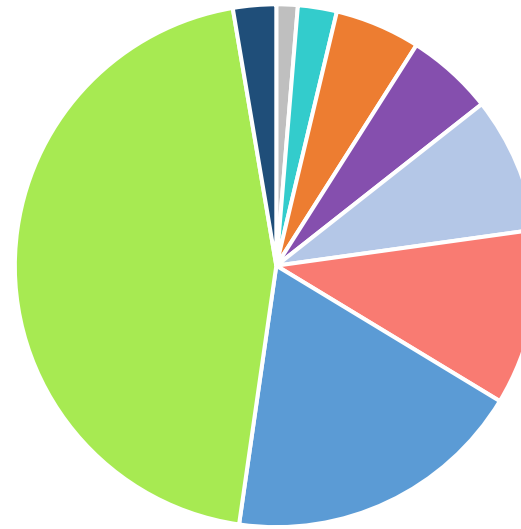
CARTOGRAPHIE DES ACTIVITÉS DE PUI EN FRANCE

Regroupement des items par activité selon les chapitres de l'outil

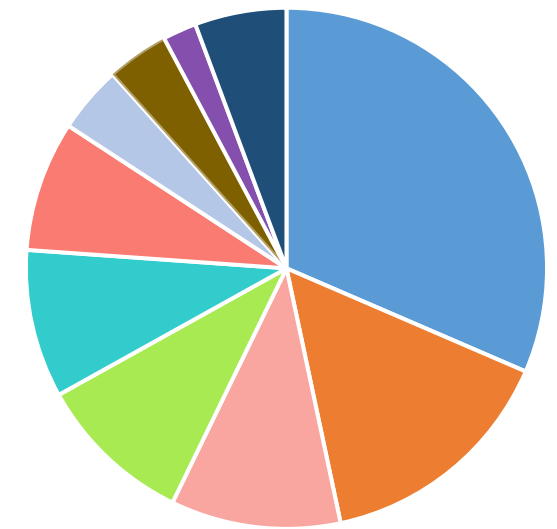
Analyse pharmaceutique de l'ordonnance → activité de dispensation plutôt que pharmacie clinique
(décret n°2019-489 du 21 mai 2019 relatif aux PUI)



France entière



CLCC
Activité essentiellement de préparation



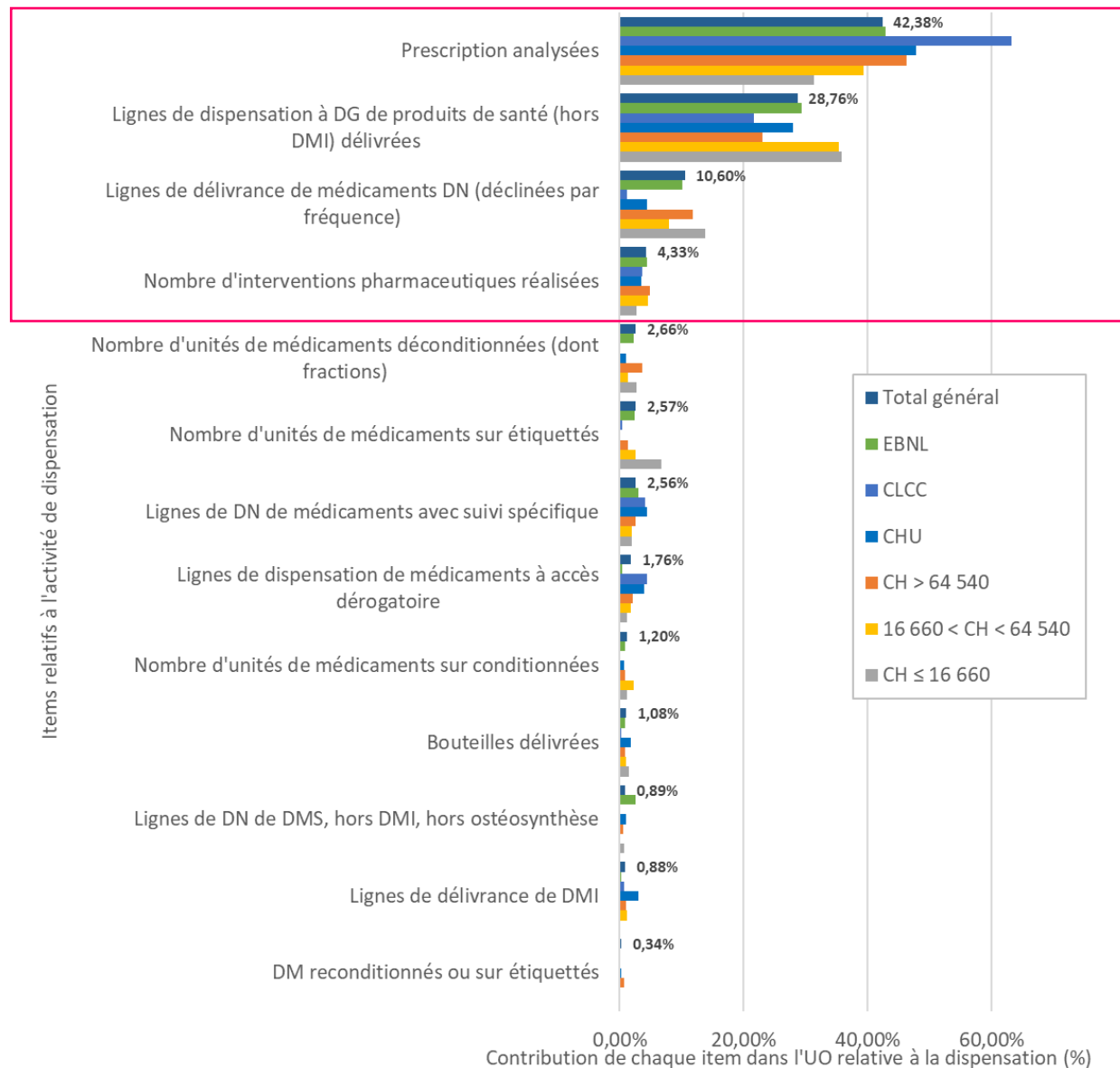
CHU
Activités plus diversifiées

- Dispensation
- Preparations stériles et controles - Chimiothérapies
- Radiopharmacie
- Autre

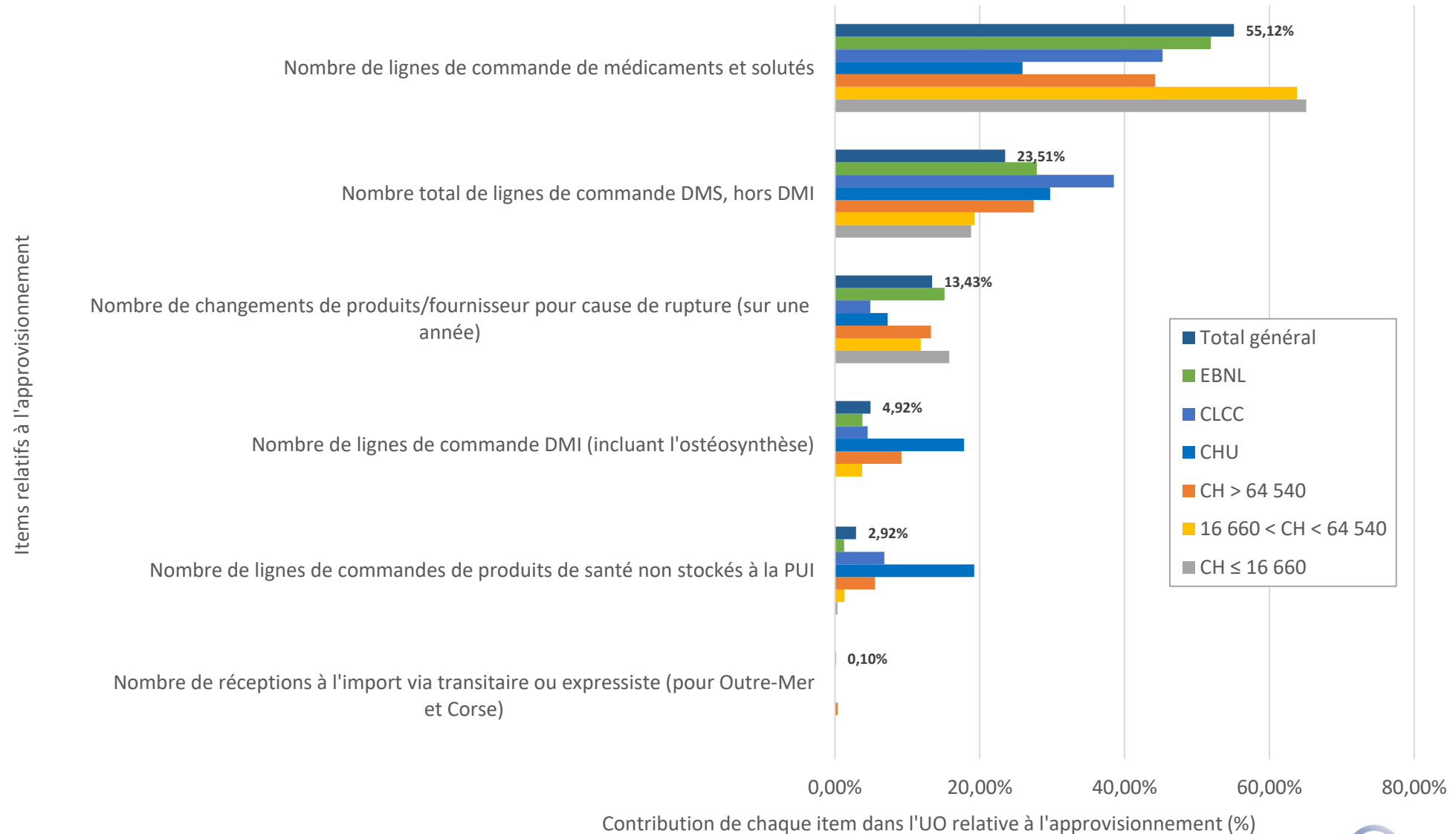
- Approvisionnement
- Pharmacie clinique
- Rétrocession

- Preparations non stériles et controles
- Preparations stériles et controles
- Essais

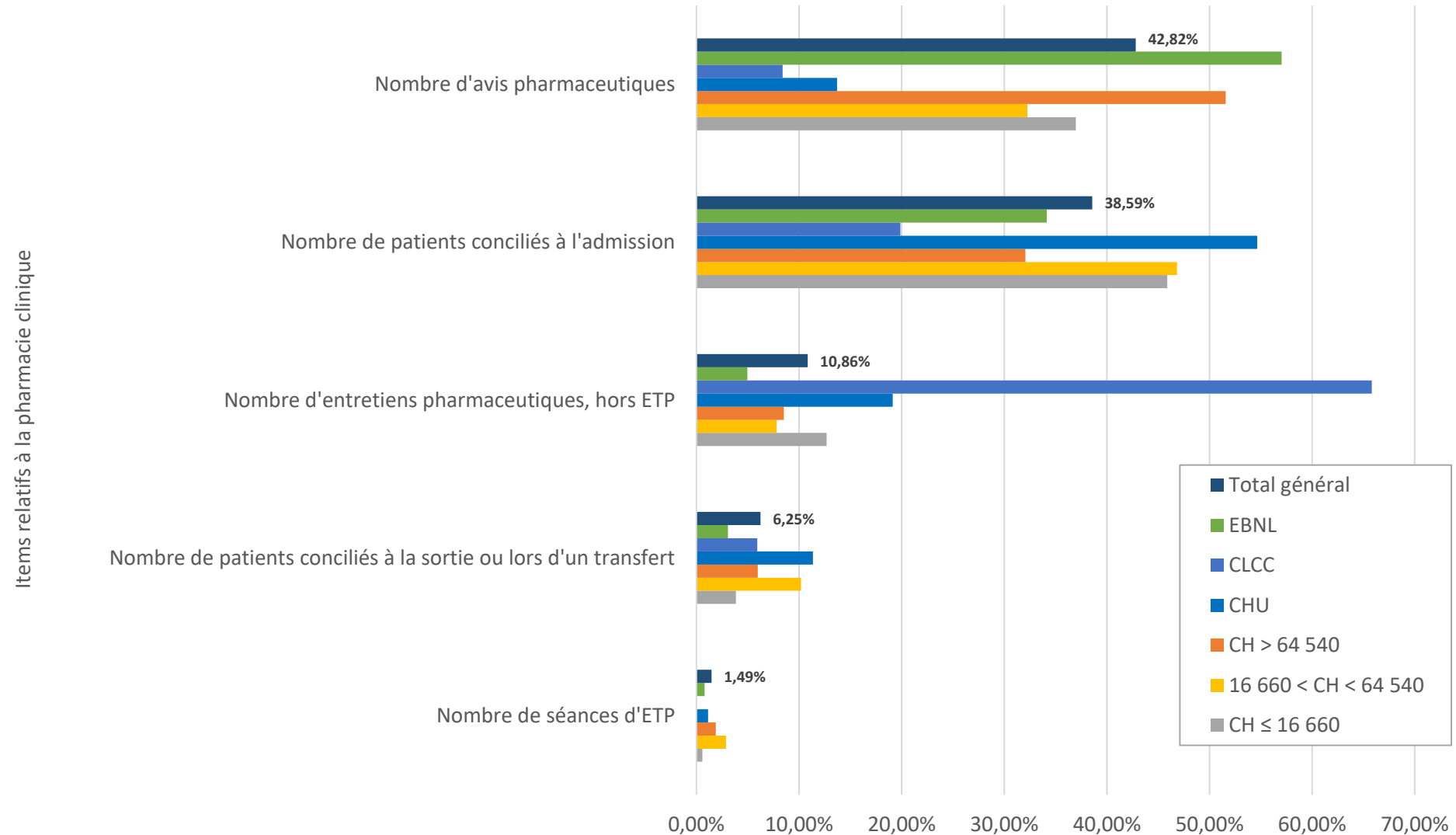
ZOOM SUR LES ACTIVITÉS DE DISPENSATION



ZOOM SUR LES ACTIVITÉS D'APPROVISIONNEMENT



ZOOM SUR LES ACTIVITÉS DE PHARMACIE CLINIQUE



CONCLUSIONS & LIMITES DE L'ETUDE

Organisations qui diffèrent en fonction des profils d'établissements

→ questionnaire sur comment optimiser les ressources pharmaceutiques ?



BIAIS DE SÉLECTION :

Seuls les établissements volontaires remplissent (disparités entre régions, catégories, tailles d'ES...)

BIAIS DE MESURE :

→ Mesure déclarative = Problème d'interprétation sur certains items, exemple :

- 1 : Nombre de **lignes de commande** de médicaments et solutés
- 6 : Nombre de réception à l'import -> normalement ok avec la reformulation pour les établissements d'Outre Mer
- 15: Nombre de **prescriptions analysées**
- 21: Nombre d'**avis pharmaceutiques**

→ Difficulté de requête sur certains items dont la donnée n'est pas extractible des logiciels métiers (concernés mais = 0)

⇒ Interprétation des données avec précaution sur les deux 1^{ères} années d'utilisation

PERSPECTIVES DE TRAVAIL

- ⇒ Poursuite des travaux avec l'Anap pour fiabiliser les données recueillies
- ⇒ Travail sur une requête type pour standardiser la remontée des données sur les items problématiques :
 - Clarifier ambiguïté entre avis pharmaceutiques et interventions pharmaceutiques
 - Clarifier les attendus de l'item sur l'analyse pharmaceutique de l'ordonnance

OBJECTIFS ET INTERET DE L'UO Pharma

OMéDIT Grand-Est
&
OMéDIT PACA-Corse

OBJECTIFS ET INTERETS

- Pilotage interne : relier % dans l'UO aux effectifs dédiés
- Dialogue de gestion
- Benchmark
 - Clés de ventilation fiables et homogènes entre les établissements (réalisées pour les sections d'analyses spécifiques)
 - Identification d'autres sections d'analyses spécifiques ou intégration complète de l'UO PHARMA dans le RTC

Impact sur le calcul des forfaits GHM / GME / GHPC

GHM : groupe homogène de malades ; GME: groupes médico-économiques ; GHPC : groupe homogène de prise en charge